



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 Mars 2024

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le quinze mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 14**

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Jean Pierre DETROYAT, Thierry NICOUD, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUD, Justine REY, Thierry RUF, Cédric VEYRET.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absence : Sylvie SEYSSEL

**Nombre de votants : 14**

Secrétaire de séance : Justine REY

### Ordre du jour :

1. Approbation PV conseil du 12 mars 2024
2. Délibération pour contrat prévoyance avec le Centre de Gestion de l'Isère
3. Délibération pour révision du loyer du cabinet d'ostéopathie
4. Délibération pour révision du loyer de l'appartement communal
5. Délibération pour redevance occupation du domaine public - Orange
6. Délibération pour mettre en place une solution de prise en charge des animaux errants sur la commune
7. Délibération pour demande de subvention du Souvenir Français
8. Délibération pour déclassement d'une partie de l'Impasse des Châtaigniers
9. Délibération pour demande de subvention comice agricole 2024
10. Information date CCID
11. Courrier ANEM pour adhésion
12. Discussion concernant les demandes de dérogations scolaires
13. Urbanisme
14. Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil Municipal du 20 Mars 2024 à 19h30.



### **Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour :**

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Délibération pour demande de subvention du Club de la Bonne Entente
- Délibération pour prise en charge des travaux de voirie Chemin des Peraudières
- Délibération pour étude préliminaire pour la Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces ajouts à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

### **1. Approbation PV du 12 Mars 2024**

Le PV du conseil municipal du 12 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Délibération pour contrat prévoyance avec le Centre de Gestion de l'Isère**

Le Maire informe le Conseil que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent dans le domaine de la santé et de la prévoyance

Pour le risque prévoyance, l'employeur aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie à compter du 1er janvier 2025.

Le Centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la prévoyance dans le courant du deuxième semestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1er janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au marché mutualisé proposé par le Centre de gestion de l'Isère.

### **3. Délibération pour révision du loyer du cabinet d'ostéopathie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les loyers sont révisibles chaque année.

La revalorisation des loyers intervient, comme indiqué sur le bail, en fonction de la variation de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires.

L'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 s'élève à 132.15, soit +6.12 %.

Véronique GERMAIN indique qu'il est préférable de procéder à de petites augmentations en suivant l'indice.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, décide d'appliquer une revalorisation du loyer de 6.12 % à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

### **4. Délibération pour révision du loyer de l'appartement communal**

Monsieur le Maire explique que la révision du loyer du logement communal doit être également abordée. La revalorisation des loyers intervient, comme indiqué sur le bail, en fonction de la variation de l'indice de revalorisation des loyers (IRL 1<sup>er</sup> Trimestre pour le logement communal).

M. Le Maire indique que l'article 12 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 sur le pouvoir d'achat prévoit que la revalorisation des loyers soit plafonnée à 3,5 % jusqu'au premier trimestre 2024.

Christian FERROUILLAT propose de ne pas augmenter les charges.

Véronique GERMAIN indique qu'il est préférable de procéder à une actualisation des charges régulièrement.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer une revalorisation du loyer et des charges de 3.5 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

#### **5. Délibération pour redevance occupation du domaine public - Orange**

Le Maire indique, au conseil municipal, qu'il faut prendre une délibération pour la demande de redevance d'occupation du domaine public auprès d'Orange.

Délibération prise à l'unanimité.

#### **6. Délibération pour mettre en place une solution de prise en charge des animaux errants sur la commune**

Afin de souscrire aux obligations règlementaires qui imposent aux maires d'avoir leur propre service fourrière ou d'adhérer à une structure règlementaire pour la prise en charge des animaux errants, M. Le Maire propose de souscrire une convention avec la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales).

La convention a pour objet d'effectuer, 24h/24 et 7 jours/7, à notre demande, sur la voie publique et selon le code rural, les interventions nécessaires pour assurer : la capture, le ramassage, le transport des animaux divagants, blessés, dangereux ou décédés.

Le coût est calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement soit pour la commune un coût de 1004.64 € HT (base 865 habitants) par an.

Le conseil municipal, décide par 13 voix pour et 1 abstention de conventionner avec la SACPA.

#### **7. Délibération pour demande de subvention du Souvenir Français**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été transmise par le comité du Souvenir Français « Pays Vinois Chambaran Vercors ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 200 €.

#### **8. Délibération pour déclassement d'une partie de l'Impasse des Châtaigniers**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un riverain a transmis une demande concernant l'achat d'une longueur d'environ 20 m sur la fin de l'Impasse des Châtaigniers. Cette impasse faisant partie de la voirie communale.

M. le Maire rappelle que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par délibération du conseil municipal.

M. le Maire indique que la vente de ce terrain devra également être proposée aux deux autres propriétaires riverains de l'impasse.

Délibération prise à l'unanimité.

#### **9. Délibération pour demande de subvention pour le Comice Agricole 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été transmise par les co-présidents du Comice Agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 300 €.



#### **10. Délibération pour demande de subvention du Club de la Bonne Entente**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été transmise par le Club de la Bonne Entente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 300 €.

#### **11. Délibération pour prise en charge des travaux de voirie Chemin des Perraudières**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tracé du Chemin des Perraudières va être modifié afin qu'il ne traverse plus la cour de la Ferme « Les Biquettes de Chambarans »  
Il rappelle également que lors de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2021, il avait été décidé d'édicter le principe selon lequel la commune pourrait éventuellement prendre en charge partiellement le coût des travaux occasionnés par les intempéries sur les chemins communaux.

Monsieur Le Maire indique que ce principe pourrait s'étendre aux travaux de modification des tracés des chemins communaux comme c'est le cas Chemin des Perraudières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le principe de la prise en charge d'un montant maximum de 2 500 € TTC sur présentation de la facture dans les cadres définis ci-dessus.

#### **12. Délibération pour étude préliminaire pour la Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la modification de la carte des aléas, le projet du positionnement géographique de la salle des fêtes doit être revu.

Monsieur le Maire indique avoir demandé au cabinet SYNAPTIC une proposition financière pour une étude préliminaire comprenant une esquisse du projet et une estimation de l'enveloppe de travaux pour un montant de 6900€ HT soit 8280€ TTC.

Justine REY et Véronique GERMAIN pensent qu'il faut associer les associations au projet et qu'il faut attendre pour les travaux de l'Espace Père Bleu.

M. Le Maire indique que pour les travaux de l'Espace Père Bleu, l'appel d'offre pourra être restreint.

Délibération prise à l'unanimité.

#### **13. Information concernant la Commission de Contrôle des Impôts Directs (CCID)**

Elle doit être réunie avant le 30 juin prochain.

#### **14. Courrier ANEM pour demande d'adhésion**

M. le Maire indique qu'un courrier de l'Association Nationale des Elus de Montagne avec une demande d'adhésion a été transmis en mairie. Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à l'unanimité de ses membres.

#### **15. Discussion concernant les demandes de dérogations scolaires**

Une famille d'une autre commune sollicite la commune de Varacieux pour une demande de dérogation scolaire. Compte tenu du fait que les inscriptions scolaires sont en cours, il est décidé de ne pas accorder de dérogation pour le moment.

#### **16. Urbanisme**

- DP DAVID Roger : pose de panneaux photovoltaïques : accordée
- DP PROVENZANO Romain : construction abri de jardin : accordée



- DP BARNAY Damien : rénovation de façades : accordée
- DP EUNF pour CHEVALLIER Denis : pose de panneaux photovoltaïques : accordée
- DP BINARD Ophélie : réfection de toiture : accordée
- DP MARIAGGI Germaine : aménagement de dépendances et modification de façade : en cours d'instruction à la communauté de communes
- DP CARROBOURG CHAPUIS Bernadette : création d'un pool house : en cours d'instruction
- DP REBECCHI Bruno : pose de panneaux photovoltaïques : en cours d'instruction
- DCC Vente NICOUD / GROS : en cours d'instruction à la communauté de communes
- PC FOURNIER Jacques : démolition d'un séchoir et construction d'un local : en cours d'instruction

Suite à l'appel de Mme MILOUD concernant une demande de prolongation de la pose de son mobil home sur sa propriété. M. DETROYAT va discuter de la situation avec le service urbanisme de la communauté de communes.

### **17. Questions Diverses**

- Réunion PLUI du mardi 19 mars 2024 : l'AURG et la communauté de communes ont présenté le zonage de la commune : il reste quelques points à préciser.
- Compte rendu de Sandrine MARGAILLAN concernant le conseil d'école : un carnet des incidents a été mis en place, une visite des DDEN a eu lieu début janvier, suite au renforcement du plan Vigipirate : besoin de renforcer la sécurité aux abords de l'école (pose de jardinières ou de blocs béton devant la cour de l'école maternelle, installation d'un brise vue sur les fenêtres des classes et de la garderie, pose d'un système occultant autour de la cour, mise en place du programme PHARE dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire, les Activités Pédagogiques Complémentaires sont en place, un point a été fait sur les projets et sorties scolaires, un point a été fait sur les effectifs de la rentrée 2024.
- Concernant la mise en place des ZAenr (zones d'accélération des Energies renouvelables), une concertation des habitants est prévue du 28 mars 2024 au 22 avril 2024
- Aire de jeux : Justine REY indique que la visite du bureau de contrôle doit avoir lieu
- Cédric VEYRET demande s'il est possible d'installer des barrières vers l'arrêt de bus pour sécuriser les enfants.
- l'Assemblée Générale de Wattisère a lieu le 11 avril 2024
- un courrier pour une demande d'un emploi d'été a été déposé en mairie
- le Colombarium a été installé
- Lionel AVIT demande s'il est possible de faire un achat mutualisé pour une nouvelle sono
- Lionel AVIT indique que des copeaux de bois ont été installés autour des arbres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

PROCHAIN CONSEIL : Mercredi 17 avril 2024 à 19h30

Le/La Secrétaire

Le Maire

